



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. DI BELLO Cédric donne pouvoir à NIOL Matthieu et M. BOUKHEZZA Hamza

Secrétaire de séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATIONS

N°441D2023 – ZONE D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire donne lecture de la délibération.

Le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer sur l'étude des potentielles surfaces qui pourraient accueillir des ZAER.

Cette démarche est pilotée par l'Etat, les communes ont peu d'informations pour l'instant, une consultation publique sera faite prochainement.

Le Maire avait examiné les zones potentielles avec l'ADU, seul le toit des bâtiments communaux et le parking pourraient accueillir des ZAER.

Après délibération : 6 voix Pour, 0 Contre et 7 Abstentions

N°442D2023 – LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES, CONVENTIONNEMENT AVEC CITEO

Le Maire donne lecture de la délibération.

Le Maire présente CITEO, association qui a pour but de récupérer de l'argent des producteurs de déchets. Si la commune conventionne avec CITEO, cette dernière reverserait donc une partie de la somme, soit 0.9€ par habitant x 750 habitants (chiffres INSEE 2022), 675€.

La convention sera valable 3 ans avec tacite reconduction.

Après délibération, 13 voix sont pour, 0 voix sont contre et 0 abstention.

N°443D2023 – MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE MONTBELIARD

Le Maire donne lecture de la délibération et explique qu'il y aura plusieurs phases avant d'aboutir au nouveau PLU soit une durée d'environ 1 an et demi.

Le Maire rappelle aux personnes qui se sont portées volontaires, au dernier conseil municipal, pour participer aux réunions, l'importance de leur investissement afin que le projet puisse bien évoluer.

Après délibération, 13 voix sont pour, 0 voix sont contre et 0 abstention.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

REFERENT DECHETS

Suite à la délibération CITEO, un référent déchets est nécessaire, Le Maire demande qui veut bien être référent, David BALON se porte volontaire

VOEUX

Le Maire reçoit de nombreuses invitations pour les vœux des communes voisines mais il ne pourra pas se rendre à toutes, il demande donc d'être représenté.

Allenjoie, le 7 janvier 2024, Jean-Marie CHAILLET, Joëlle BATTAGLIA et Jeannine BONILLA iront à la cérémonie.

Vieux-Charmont, le 6 janvier 2024, Jérôme SANDOZ, ira à la cérémonie.

LES CLOCHES

Un courrier anonyme a été déposé dans la boîte aux lettres de la mairie (courrier relevé le 18/12/2023) avec un article de journal concernant les cloches des églises.

Le Maire avait pris un arrêté le 15 octobre 2021 (391A2021) après avoir fait des recherches et vu dans le code de la santé publique que les cloches pouvaient être une nuisance.

Les cloches du Temple de Dambenois sonnent donc toutes les demi-heures de 6h00 à 22h00.

REPAS DES ANCIENS

Les invités étaient très contents de la cérémonie et du repas, les retours sont positifs.

POUBELLES

Joëlle BATTAGLIA informe que les poubelles/biodéchets sont rapidement pleines.

Le Maire précise qu'il y a deux relevés par semaine, initialement un seul relevé était prévu, il a demandé un relevé supplémentaire, et il y a 2 poubelles pour le carton.

A partir de janvier 2024, les propriétaires de maison devront avoir un composteur.

Les sacs en papiers seront fournis par PMA jusqu'à fin 2024, ils sont disponibles sur le site de la Charmotte à Voujeaucourt.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un sac papier pour les biodéchets, les gens peuvent utiliser un seau et le vider directement.

Séance levée à 19 h 30

Le Maire,
Philippe POURCHET

